



Association française
des marchés financiers

LES PROFESSIONNELS DE LA BOURSE ET DE LA FINANCE

Commission paritaire de branche

Réunion du 21 mars 2019

Délibération relative aux contrats d'apprentissage

Etaient présents :

Pour l'AMAFI

MM. Jean-Bernard Laumet
Olivier Brot
Mathieu Caron
Mmes Isabelle Cocquart
Alice Broner
M. Alain Le Bohec

Pour les Organisations syndicales

CFDT Bourse : Nathalie Denieul
CFTC M-F : Loubna Daoudi
CGC MF : Isabelle Combes
FO Bourse : Philippe Legendre

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Président de séance : Monsieur Jean-Bernard Laumet

Exposé des motifs :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a confié aux branches professionnelles la responsabilité à titre principal du financement des contrats d'apprentissage, via les opérateurs de compétences, à compter du 1er janvier 2020.

Les opérateurs de compétences prendront alors financièrement en charge les nouveaux contrats d'apprentissage selon un niveau déterminé par les branches professionnelles et en application de principes fixés dans un décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018 relatif aux modalités de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage.

Pour permettre ces prises en charge, les branches professionnelles devaient déterminer un niveau de prise en charge pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle relevant de son périmètre et transmettre ces informations à l'opérateur de compétences concerné au 1er février 2019 au plus tard.

La branche professionnelle des activités de marchés financiers n'ayant reçu la demande du ministère que tardivement, elle a adressé dans le courant du mois de février des propositions de prise en charge relatives à 71 diplômes dans le courant du mois de février.

Ces propositions ont été examinées par le Conseil d'Administration de France compétences le 13 mars 2019 et ont fait l'objet de recommandations divergentes par rapport aux propositions initiales pour 16 diplômes.

Ces recommandations ont fait l'objet d'un examen par la Commission paritaire de branche le 21 mars 2019, laquelle a pris la délibération suivante.

Délibération :

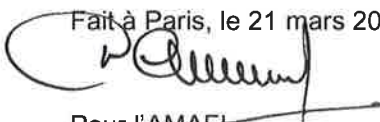
Article 1

Les propositions de prises en charge des 55 diplômes non contestées par France compétences sont validées définitivement.

Article 2

Concernant les diplômes ayant fait l'objet de recommandations de la part de France compétences, la Commission paritaire de branche fixe les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage comme précisé dans le tableau annexé à la présente délibération.

Fait à Paris, le 21 mars 2019



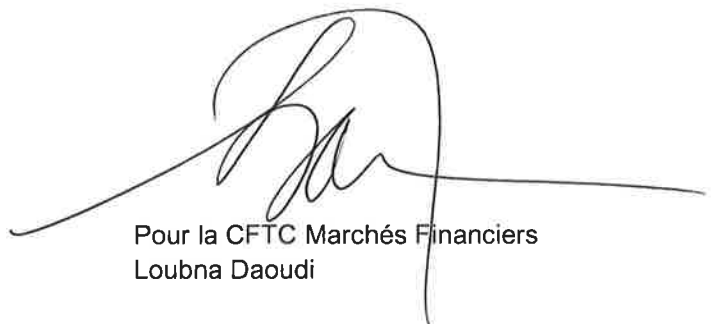
Pour l'AMAFI
Jean-Bernard Laumét



Pour la CFDT Bourse
Nathalie Denieul



Pour la CFE-CGC MF
Isabelle Combes



Pour la CFTC Marchés Financiers
Loubna Daoudi

Pour FO Bourse
Philippe Legendre

Annexe : Tableau de fixation des niveaux de prise en charge suite aux recommandations de France compétences

Libellé CPNE	Code de la formation	Libellé de la formation	Niveau de prise en charge défini par la branche	Niveau de prise en charge de référence recommandé	*Niveau de prise en charge minimum toléré	*Niveau de prise en charge maximum toléré	A RENSEIGNER : Niveau de prise en charge définitif fixé par votre branche au regard des recommandations de France compétences
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	13531374	MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE (MASTER LYON 2)	6611	7947	7141	8346	7947
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	15512201	DIPLOME GRADE MASTER DE PARIS DAUPHINE : ECONOMIE INGENIERIE FINANCIERE	9850	9017	7500	9847	9847
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	16531009	DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET COMMERCIALES (ESSEC)	20796	10463	7000	12912	12500
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	17025508	INGENIEUR DIPLOME DE L'ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN ELECTRONIQUE ET ELECTROTECHNIQUE (ESIEE)	17698	10570	9750	11750	11500
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	20531003	SCIENCES DES ORGANISATIONS ET DES MARCHES : GESTION (LIC LMD DAUPHINE)	5275	8050	5831	8470	8050
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	26031403	COMPTABILITE ET GESTION (DIPLOME DE) (DCG)	8986	7000	6203	7596	7500
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	32031210	NEGOCIATION ET RELATION CLIENT (BTS)	9201	7187	6568	8000	8000
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	32031310	BANQUE, CONSEILLER DE CLIENTELE (PARTICULIERS) (BTS)	10438	10010	9710	10310	10010
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	32031407	ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI A REFERENTIEL COMMUN EUROPEEN (BTS)	12947	7000	6790	8181	8181
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	32031408	COMPTABILITE ET GESTION (BTS)	6288	7500	7112	8400	7500
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	32032408	ASSISTANT DE MANAGER (BTS)	8930	7142	6502	8227	7142
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	35031002	GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS GEA OPTION GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE (DUT)	8943	7980	7000	8450	7980
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	35031004	GESTION ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE DES ORGANISATIONS (DUT)	7990	7500	6691	7753	7500
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	50025523	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES (CAF)	5608	6174	5988	6576	6174
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	16C3120B	MANAGER EN INGENIERIE D'AFFAIRES (SUP DE V CCIV)	8727	9098	8764	9500	9098
Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers	26R3120B	RESPONSABLE MANAGEMENT OPERATIONNEL COMMERCIAL ET MARKETING (AIFP IDRAC)	9655	8802	7700	9066	9000